



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 02 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, Mme Françoise BALHAZARD, Adjointe au maire, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Marie-France LAUNET, Mme Martine MONTARON, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, conseillers municipaux

Représentés :

M. Serge BLIN par M. Benoit JULIENNE,
Mme Sophie CAMPISCIANO par Mme Marie-France LAUNET
M. Zaïme ALI-BELHADJ par M. Rémi JEANNOT
Mme Dominique GUILLAN par Mme Françoise BALHAZARD
Mme Sandrine MOURET par M. Pierre-Alexandre MOURET

Absents : M. Claude PREVOST

Secrétaire de séance : M. Benoit JULIENNE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

Pouvoir : 5

2024-04-24

OBJET : Budget communal – Approbation du Budget primitif 2024

Rapporteur : Pierre-Alexandre MOURET

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240402-2024_04_24-DE
Date de télétransmission : 13/04/2024
Date de réception préfecture : 13/04/2024

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 909 125,24 €	3 909 125,24 €
Section d'investissement	2 275 137,59 €	2 275 137,59 €
TOTAL	6 184 262,83 €	6 184 262,83 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de budget primitif 2024,

VU le rapport de présentation du Budget primitif pour l'année 2024 de la Commune de Saint-Aubin,

VU la commission finances du 19 mars 2024,

VU le Bureau Municipal du 26 mars 2024,

Entendu l'exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

à l'unanimité des suffrages exprimés et sans abstention manifestée,

➤ **APPROUVE** le Budget primitif 2024 de la commune de Saint-Aubin comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 909 125,24 €	3 909 125,24 €
Section d'investissement	2 275 137,59 €	2 275 137,59 €
TOTAL	6 184 262,83 €	6 184 262,83 €

➤ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Publié sur le site de la commune

Le secrétaire de séance
Benoit JULIENNE



Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 02 avril 2024

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240402-2024_04_24-DE
Date de télétransmission : 13/04/2024
Date de réception préfecture : 13/04/2024